Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202664-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

Désignation du secrétaire de séance
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Eglise – dépose du baldaquin

Mme le Maire informe le Conseil que le baldaquin présente un danger sérieux et imminent de chute et qu'il a fallu procéder à la fermeture, au public, de l'église et ce à compter du lundi 8 juin dernier, suite au passage du conservateur du Département
Compte tenu de son état, la DRAC et le Conseil Général ont donné leur accord pour que la commune fasse réaliser la dépose de ce mobilier inscrit et ce avant l'accord de subvention. Ainsi, la société COREUM de Bieuzy-les-Eaux a été sollicitée pour établir un devis pour la couronne avec une option pour l'ensemble du baldaquin ainsi que la fourniture du coffret pour le conserver dans l'édifice. Elle évoque ses échanges avec le Père Luc pour trouver des solutions suite à la fermeture de l'église.
M. Yves PEDEN, Conseiller Délégué, souligne qu'en tout état de cause, le démarrage de la 2ème tranche avec la pose d'échafaudage au niveau bas-côté, nef et chœur, prévu en septembre, aurait, de fait, obligé de procéder à cette fermeture. De plus, il évoque l'intervention faite quant à la présence d'un nid d'abeilles au niveau du clocher et la gestion de la reine.
N'ayant pas encore reçu le devis, elle sollicite l'Assemblée pour l'autoriser à le signer eu égard au danger qu'il représente, même si l'église est fermée, mais aussi pour éviter qu'il ne tombe et ne soit cassé. Elle rappelle qu'il est inscrit aux Monuments Historiques, en sa qualité de mobilier de l'église.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et à l'unanimité

VALIDE la réalisation des travaux de dépose du baldaquin, et en accord avec la maîtrise d'œuvre sur le process de dépose et stockage

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juin 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance